

Tayrac infos



Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Mardi :	9h-12h et 14h-18h
Mercredi :	9h-12h et 15h-19h
Vendredi :	9h-12h et 14h-16h
Samedi :	9h-12h

Edito

Chers habitants de Tayrac,

Depuis quelques années, les territoires ruraux connaissent un renouveau inattendu. Longtemps perçus comme des espaces périphériques, ils se réinventent grâce à un mélange d'initiatives locales et d'un nouvel engouement pour une vie plus proche de la nature.

Notre commune tente, dans la mesure de ses moyens, de prendre sa place dans ce mouvement. Ainsi, nous conduisons des projets de rénovation du bâti, d'économie d'énergie et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Mais la route

n'est pas sans obstacle. La question de l'accompagnement financier de ces projets reste centrale. Il nous reste encore du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs. Le contexte politique ne nous facilite pas la tâche. Toutefois, nous essayons de garder le cap.

La collectivité et vous, ses administrés, se battent pour maintenir une vie locale active et accessible, tout en préservant l'équilibre entre modernisation et tradition. Je souhaite que nous trouvions l'énergie nécessaire pour mener à bien l'ensemble de nos projets !

Véronique ROBERT

Ils nous ont quittés

C'est avec une grande émotion que nous rendrons hommage à trois figures de notre commune, trois personnes qui, chacune à leur manière, ont marqué notre village, nos vies, nos mémoires.

Tout d'abord, **Claude Issanchou**, né à Tayrac en 1946, s'en est allé le 8 octobre dernier à Albi. Claude, c'était la discrétion au service du bien commun. Élu municipal de 2008 à 2020, il fut **1er adjoint au Maire pendant 11 ans**, puis **Maire par intérim** en 2019, après la disparition de Jean-Pierre Gaillardon. Il avait la responsabilité de l'agent communal, veillait à l'entretien de nos bâtiments avec sérieux et constance. Toujours à l'écoute, toujours dans l'ombre, il incarnait ce que notre vie municipale a de plus précieux : le don de soi, sans bruit, sans orgueil, mais avec une fidélité exemplaire.

Nous pensons aussi aujourd'hui à **Pierrette Viguié**, décédée subitement le 6 janvier dernier à l'âge de 79 ans. Avec son mari Gilbert, enfant du pays, elle était revenue s'installer ici après une vie active bien remplie à Paris, où elle a tenu un restaurant. Joviale, pleine d'énergie, elle s'était naturellement impliquée dans la vie locale, notamment au sein de l'association **Aventu-**

ra Vallées, où elle apportait sa bonne humeur et son sens de la convivialité. Elle laissera à ceux qui l'ont connue le souvenir d'une femme chaleureuse, généreuse, toujours tournée vers les autres.

Enfin, comment ne pas évoquer avec tendresse **Serge Issanchou**, disparu le 19 janvier 2025, à l'âge de 67 ans. Né à Albagnac, il fut longtemps **maçon pour la commune**, un homme de terrain, de travail, mais aussi un homme de cœur. Ce qui nous manque déjà, ce n'est pas seulement son savoir-faire, mais son tempérament unique : son rire, ses blagues, son humour ravauteur. Même après sa retraite, Serge n'a jamais cessé d'aider, de rendre service, toujours disponible, toujours prêt à tendre la main. Il était de ceux qui font du bien rien que par leur présence.

À leurs familles, à leurs proches, à tous ceux qui partagent leur peine, nous adressons nos pensées les plus sincères. Claude, Pierrette, Serge, vous resterez dans nos mémoires et dans nos cœurs. Tayrac ne vous oubliera pas.

C C Aveyron Bas Ségala Viaur-élaboration du PLU intercommunal

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un ensemble de documents retranscrivant les ambitions de notre territoire en termes de conditions d'aménagements et de gestion du sol. Une fois adopté, le PLUi se substituera aux PLU, cartes communales et RNU actuellement en vigueur. Il s'imposera à tous et **constituera la référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.**

Un PLUi, pour quoi faire ?

Parce qu'il permet d'anticiper les besoins du territoire en matière de gestion des espaces. Il exprime une vision partagée entre les 7 communes du territoire et réglemente le droit des sols. L'élaboration du PLUi doit permettre de construire une stratégie de développement équilibrée et partagée du territoire intercommunal pour de nombreuses années.

L'élaboration du PLUi

En date du 09 Février 2021, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUi, étape qui lance la mise en œuvre de ce dernier et décrit ses modalités d'élaboration et de collaboration avec ses communes membres :

- Maîtriser l'urbanisation tout en **assurant l'équilibre entre renouvellement et développement urbains et la préservation de l'espace rural,**
- Utiliser l'espace de façon **économique et équilibrée,**
- **Prévenir les risques naturels et/ou technologiques** ainsi que les pollutions et nuisances de toutes natures,
- **Protéger l'environnement,** notamment les espaces naturels, forestiers ainsi que les paysages,
- **Préserver les activités agricoles et économiques** existantes et potentielles,
- **Maîtriser l'énergie** et la production énergétique à partir de **sources renouvelables**
- Répondre aux enjeux de l'habitat, notamment en encourageant les **économies d'énergie dans les logements,**

Valoriser et mettre en valeur l'architecture et le patrimoine

L'intercommunalité Aveyron Bas Ségala Viaur est accompagnée par le cabinet OC'TEHA (bureau d'études en urbanisme et développement territorial) ainsi que la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le bureau d'Etudes CERMECO (bureau d'études environnementales), et Hélène Foret (urbaniste et architecte paysagiste), de même que les acteurs locaux du territoire dans la conception du PLUi.

Où en sommes-nous actuellement ?

Les 4 premières phases sont terminées, la prochaine étape est l'enquête publique.

Comment communiquer à ce sujet ?

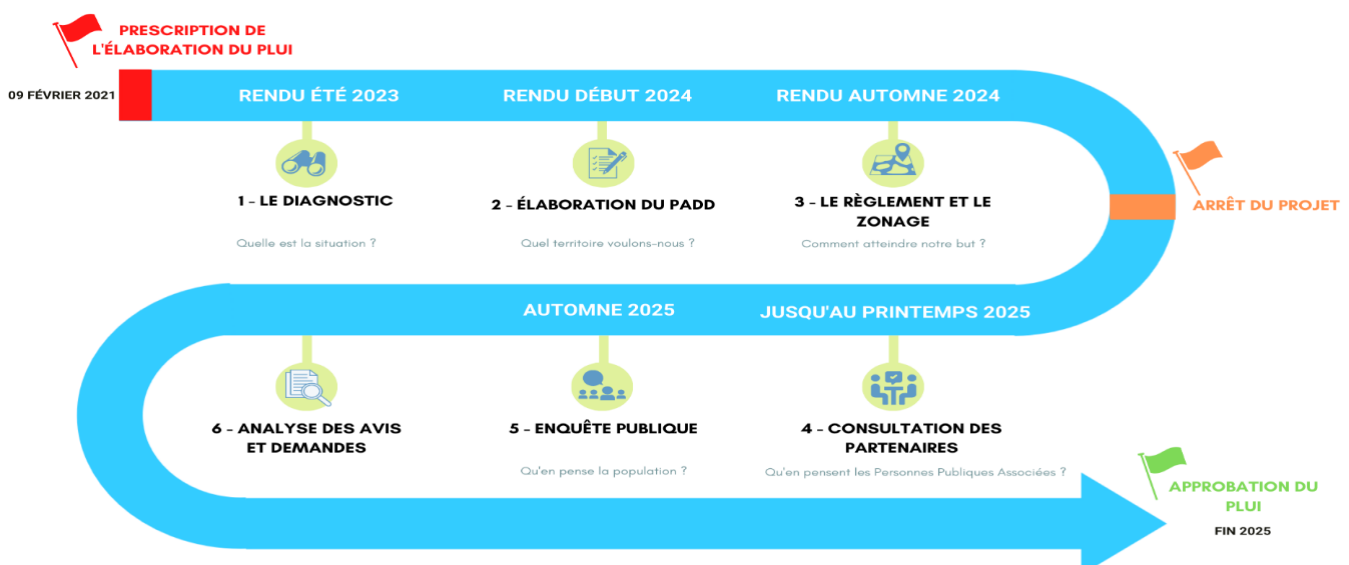
Au fur et à mesure de l'avancée de ce PLUi, **nous vous donnerons les informations nécessaires à la compréhension du document d'urbanisme** final qui en émanera : par le biais du site internet de la communauté de communes, de l'affichage dans les locaux de la communauté et dans les mairies, du bulletin intercommunal...

Si vous avez des interrogations ou des observations à ce sujet, des registres sont disponibles dans les mairies et dans les locaux de l'intercommunalité afin d'y consigner vos demandes.

Vous pouvez y avoir accès en en faisant la demande à l'accueil.

L'enquête publique : quel est son objectif et son déroulement ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire assurant l'information, la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Dans le cadre de l'enquête dont la durée est fixée par l'autorité organisatrice dans son arrêté d'ouverture, l'information du public est assurée au moyen du dossier d'enquête mis à disposition sur le ou les lieu(x) d'enquête et sur internet. Toute personne qui le souhaite peut participer à l'enquête en déposant une contribution sur les registres ouverts à cet effet sur le ou les lieu(x) d'enquête et par voie numérique. Elle peut aussi dialoguer avec le commissaire enquêteur au cours de ses permanences tenues généralement en mairie.



Les projets

En 2021, l'équipe municipale a souhaité lancer un programme ambitieux de valorisation des bâtiments de l'ancienne école et de la mairie. La dernière réhabilitation de ces logements communaux date de 1988. Ils ont une classe énergétique G.

Le premier étage de la mairie est vacant. Le projet est de créer dans l'ancienne école 2 T4 en duplex et un T3 de plain-pied sous l'ancien préau, ainsi qu'un hébergement de 15 couchages au-dessus de la mairie pour permettre de le louer avec la salle des fêtes afin de proposer un hébergement sur place. Cela permettra de proposer aux habitants de Tayrac et d'ailleurs un lieu pour accueillir famille et amis dans un cadre privilégié.

Le deuxième axe du projet global d'attractivité est la valorisation

des espaces publics : aménagement de la voirie pour sécuriser l'entrée du village, végétalisation de la place du Bourg et aménagement du parc et du terrain attenant acquis par la commune.

La présentation des projets est disponible en ligne sur le site internet de la commune. (*onglet « la Mairie »*)

Nous avons déposé les demandes de subventions aux financeurs (Europe, Etat, Région, Département, Communauté de Communes) soit 14 au total. Les taux de subventions atteignent 50% pour les 3 logements dans l'ancienne école, 80% pour le gîte au-dessus de la Mairie et 56% pour l'aménagement des espaces publics à Tayrac. Les projets ne seront menés à bien que si les demandes d'aides financières reçoivent toutes un avis favorable.

Les maîtres d'œuvres ont eu besoin d'obtenir différentes études (étude de sol, diagnostic réseaux, étude thermique) afin d'élaborer des estimatifs de travaux au plus près de la réalité du marché.

La stratégie de l'équipe municipale au vu des baisses de subventions envisagées est d'étaler les travaux sur 2 exercices 2025 et 2026 afin d'optimiser les aides en deux tranches.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Concernant l'opération Cœur de village, la consultation des entreprises est lancée, avec début des travaux de la première tranche prévu en septembre.

Concernant les logements : le dépôt des permis de construire est en cours, la consultation des entreprises aura lieu en octobre.



Pour en savoir plus, consultez Tayrac.fr rubrique « La Mairie »

Budget prévisionnel 2025

En 2025, la commune de Tayrac poursuit sa gestion prudente et ambitieuse avec un budget primitif équilibré à hauteur de 357 466 € pour le fonctionnement et 1 433 044 € pour l'investissement. Voté le 9 avril, ce budget vise à assurer la continuité des services essentiels tout en concrétisant des projets structurants pour le village. L'entretien de la voirie, des bâtiments communaux, l'éclairage public, ou encore la sécurité par les poteaux incendie restent au cœur des priorités quotidiennes. Grâce à un excédent de fonctionnement de 193 819 €, la commune bénéficie d'une capacité d'autofinancement importante de 176 993 €, sans recours immédiat à l'emprunt.

Côté recettes, l'État contribue à hauteur de 88 303 €, tandis que la fiscalité locale stable génère 57 398 €. Les dépenses de personnel s'élèvent à 60 260 €, soit 36,8 % du budget de fonctionnement. L'investissement, quant à lui, marque un tournant avec le lancement de projets majeurs : réhabilitation de l'ancienne école pour y créer trois logements, aménagement d'un gîte au-dessus de la mairie et

revalorisation des espaces publics pour renforcer l'attractivité du centre-bourg. Ces opérations, dont le coût cumulé dépasse le million d'euros, seront financées de 50 à 80 % par des subventions sollicitées auprès de 5 financeurs publics (Europe, Etat, Région, Département et Communauté de Communes).

Le reste sera couvert par un emprunt structuré, à mobiliser en deux phases sur 2025 et 2026, afin de lisser la charge financière.

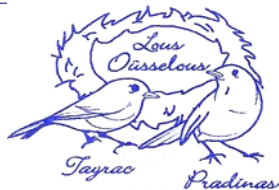
Ce budget traduit donc une volonté d'allier prudence budgétaire et investissement d'avenir, pour améliorer durablement le cadre de vie à Tayrac, sans peser davantage sur les contribuables.

Consultez le détail des résultats budgétaires de l'année 2024 et prévisionnels 2025 sur le site internet communal à la rubrique « La Mairie »

La Vie associative en 2024

L'association de pétanque Pradinas/Tayrac est très heureuse de vous annoncer le bilan de l'année 2024. Le bureau reste inchangé avec **Timothée Beaugrand** au poste de Président, **Rivière Dylan** trésorier et **Bastien Salesses** au poste de secrétaire.

Nous avons réalisé 5 concours de pétanque au mois de Juillet sur la commune de Tayrac. Nous avons pu obtenir un record avec 40 équipes. Sur le mois de Juillet nous avons réalisé 25 équipes en moyenne. Nous tenons à remercier l'ensemble du



Dans nos communes, les bénévoles agissent au quotidien pour créer un lien, faire en sorte que la vie des adhérents et des habitants soit animée, riche de rencontres, d'échanges et de partages. C'est aussi la motivation de notre club.

Les activités dynamiques apportent un nouveau souffle aux adhérents avec les deux cours de gymnastique du mardi après-midi. Gym actuelle et en plus la gym douce cette année.

D'autres rassemblent les anciens et les plus jeunes avec : sorties, repas avec les enfants.

VOICI LES ACTIVITES DE L'ANNEE 2024

Elle a débuté le 6 janvier par l'assemblée générale. Le bilan financier, le rapport d'activité, renouvellement du bureau ont été votés à l'unanimité. La séance c'est terminée par un goûter composé de galettes des rois, pétillant, café, infusion, clémentines et papillotes.

Le 1 mars, le car Chauchard conduit par Gérard, transporte 56 motivés au Loc Dieu. Étang, parc, église abbatiale, cloître. Nous avons remonté le temps Puis poussés par la gourmandise nous voilà à La Bastide L'Evêque au restaurant Souyri. L'Estofinade dégustée, le papotage terminé nous voilà de retour.

Le 16 mai, Préparation de la fête du club, sortie au Folies Fermières et gymnastique.

En juin Repas des cartes chez Delmas, Quinze joueurs ont répondu présents.

Repas de la fête du club s'est déroulé admirablement bien. Les 72 adhérents présents se sont régalés autour du repas préparé par Mr Pivat comme l'an dernier. La suite de l'après-midi s'est effectuée suivant la convenance de chacun : cartes et jeux pour les uns, promenade, pétanque et discussions pour les autres. Heureusement le soleil était de la partie.

Le mois d'août a débuté par le snack pétanque avec Aventura Vallées, Nous avons distribué 122 repas. Belle soirée malgré le risque d'orage

Pour la fête à Pradinas avec Aventura Vallée, nous avons, comme l'an dernier, participé à la Bodéga organisée par le comité des fêtes. La soirée fut superbe et la Marquisette appréciée. Notre Bodéga

comité des fêtes de Tayrac, pour les repas préparés en amont.

Au cours du mois d'août, nous avons réalisé 4 concours de pétanque sur la commune de Pradinas. Nous avons réalisé 30 équipes en moyenne. L'ensemble des concours au nombre de 9 ont pu être tous réalisés grâce aux conditions climatiques favorables.

Nous tenons à remercier le comité des fêtes de Pradinas, les sapeurs-pompiers ainsi que le troisième âge pour la préparation des repas.

On remercie également les mairies de Pradinas et de Tayrac pour le prêt des infrastructures.

a encore gagné

Judi 5 septembre, nous nous sommes levés de bonne heure pour prendre le car. Gérard nous a conduit dans le Tarn aux "Folies Fermières" Superbe endroit où nous avons passé une excellente journée. En premier lieu nous étions accueillis avec un café et son casse-croûte copieux. Puis nous avons visionné une vidéo sur les aventures de David éleveur du Tarn qui a sauvé son exploitation de la faillite en transformant sa ferme en cabaret et vente de produits de la ferme. Ensuite, visite du musée de la vache, suivi d'un repas copieux et délicieux avec des produits frais de la ferme. Pour la digestion, nous avons assisté au spectacle extraordinaire plein de magie: danseuses et magicien. Le personnel était très attentionné, gentil et très agréable. Nous sommes arrivés à Pradinas à 19 heures un peu fatigués pour certains, mais très enthousiastes de cette journée avec plein de souvenirs

Le 10 septembre 2024 Après le repas de la gymnastique, nous étions 22 personnes à la réunion à la salle des fêtes, Nous avons planifié les cours et le coût, Cette année ; deux sessions de gymnastique. Cours 1 gymnastique actuelle, cours 2 gymnastique douce

7 septembre 2024 Reprise de gymnastique. Nous sommes 35 inscrites 20 cours 1 et 15 cour 2

Le 3 octobre La reprise a été avancée cette année pour les cartes et jeux divers du jeudi (nouveaux participants) Bravo.

Le 20 novembre 2024 Réunion pour préparer le goûter de Noël et l'A.G

Les projets avenir : sorties ; excursion au Larzac, Spectacle Flagnac, croisière et repas sur un bateau

Toute l'équipe se joint à moi et remercie toutes les personnes qui se sont investies dans nos projets.

LA PRÉSIDENTE Suzanne MAUREL



Le Loc Dieu



Les Folies fermières



Durant cette année 2024, **L'Association des Parents d'Elèves (APE Pradinas-Tayrac)** vous a proposé une soupe au fromage avec son concours de belote en février, bal musette avec aligot-

saucisse en avril, la kermesse avec moules-frites et tombola en juin, une vente de chocolats en novembre et le quinzaine en décembre.

MERCI à tous d'avoir répondu présents à toutes nos activités ;
MERCI aux communes de Pradinas et Tayrac pour leurs soutiens ;
MERCI maîtresses Perrine et Armelle, ainsi que Wendy, Céline et Béatrice ;
MERCI aux parents d'élèves d'œuvrer pour mettre en place les activités.

Rappelons que, grâce aux fonds récoltés nous pouvons financer des projets pédagogiques, des sorties culturelles, des voyages... pour que nos enfants puissent pleinement s'épanouir. Cette année, l'essentiel du budget a permis de **financer le VOYAGE à St Sernin sur rance** durant 5 jours, divers intervenants, spectacle, la piscine, sorties....

Encore MERCI !!!

Cette année, divers projets pédagogiques sont au programme avec ; atelier

théâtre, sortie musée à Rodez, visite au château de Montrozier, divers intervenant, achat de matériel, ...

En 2025, nous continuons à proposer des animations pour créer du lien social intergénérationnel dans nos villages :

Le samedi 8 février : CONCOURS DE BELOTE et SA SOUPE AU FROMAGE

Le samedi 12 avril : « animation » avec aligot-saucisse à emporter

Fin juin : kermesse avec MOULES-FRITES et sa tombola

Petit rappel :

LE JARDIN DU PARTAGE, (à Pradinas sous l'école, route de la treille)

Nous rappelons que ce jardin est **ouvert à tous**.

Le but de ce jardin est d'être un lieu **convivial**, de **rencontre**, de **partage**, d'**expérience** autour de la **biodiversité**, du **jardinage** et de la **culture**. Ce jardin est un **support pédagogique** pour l'école, servant de fil rouge au fil des années.

Tous bénévoles et idées sont les bienvenues pour continuer à faire vivre ce jardin.

Contact : 0624963774



Pour le Bournhou des Cent Vallées 2024 a été une année bien remplie.

Il a assuré bien sûr l'incontournable : l'entretien du Rucher communal et le soin des abeilles au fil des saisons, un travail qui a trouvé son point lors de la séance publique d'extraction du miel dans

l'ancienne école de Tayrac.

Par ailleurs l'entraide entre apiculteurs du voisinage n'a pas été oubliée avec la mise en place d'un système d'achat groupé de sirop et de candie qui leur permet de se fournir près de chez eux et à moindre coût ces produits nécessaires au nourrissage de leurs protégées.

D'autre part, avec le soutien de la municipalité, le Bournhou a contribué à mettre en valeur l'enclos du Passadou par l'installation de panneaux explicatifs évoquant la richesse des mini-milieus, naturels ou aménagés, qui le composent.

L'association a aussi mené de nombreuses animations destinées à sensibiliser le public au rôle des pollinisateurs et à l'intérêt de la biodi-

versité :

-une conférence de Karine Saget (vétérinaire référente départementale en apiculture) sur le nourrissage des abeilles,

-deux séances de cinéma, l'une sur la vie des abeilles sauvages et domestiques, l'autre sur le rôle des organismes vivants dans la fertilité des sols

-une « promenade-insectes » commentée par Rémi Rudelle (expert en entomologie installé à Rieuepeyroux)

-un atelier « fabrication d'hôtels à insectes » au Centre culturel de Rieuepeyroux.

2025 verra, la réalisation de nouveaux projets : dans les tuyaux, une « promenade -cueillette » de plantes sauvages comestibles suivie d'un atelier cuisine. Et surtout, la grosse affaire sera l'ouverture du Rucher communal à des visites scolaires, aboutissement d'un long travail préparatoire de démarches administratives, de ressources pédagogiques et d'équipement, qui pourrait voir le jour au printemps prochain.

Herman ROL président

Voir les activités de l'association sur le site à la rubrique « BIODIVERSITÉ »

Les sapeurs-pompiers de Pradinas vous remercient pour votre accueil lors de la tournée des calendriers.

Le bureau La composition du bureau de l'Amicale a changé au cours de l'année 2024. Dylan Rivière succède à Clément Tranier au poste de président. Paolo Marty reste trésorier et Vincent Teulière au poste de secrétaire. La Sainte Barbe a eu lieu le samedi 1^{er} février 2025 et la population a été conviée à la cérémonie suivie du verre de l'amitié offert par l'amicale des sapeurs-pompiers de Pradinas.

Au cours de celle-ci des nominations ont eu lieu : **1^{ère} Classe** : Lacombe Loic, Cadillac Justin et Mouysset Lucas, **Caporal** : Enjalbert Valentin, **Caporal-chef** : Maurel Benoit, Sala Ludovic, Tranier Clément, **Adjudant** : Rivière Gilles, **Lieutenant honoraire** : Salesses Bernard, **Vincent Teulière** a également obtenu la médaille de bronze pour 10 ans de services.

Centre de secours Cette année 2025 est marquée par le projet

d'agrandissement du centre de secours ainsi que l'obtention du VSAV.

Au niveau des formations : Loic Lacombe, Mouysset Lucas, Justin Cadillac ont validé leur formation initiale de Sapeurs-Pompiers. **Marty** Paolo et Loic Lacombe ont obtenu la formation COD 1 (Conducteur engin pompe). **Rivière** Gilles a obtenu la Formation de Chef d'agrès tout engin, **Rivière** Carla obtient la formation Feux de Forêt niveau 1 tandis que Sébastien Bessou obtient la formation Feux de Forêt niv 2. Au cours de l'année 2025 l'amicale organise le traditionnel déjeuner aux tripoux/tête de veaux.

Si vous êtes disponible en journée notamment en semaine n'hésitez pas à rejoindre nos rangs pour assurer aux mieux nos missions. Pour plus de renseignement, contacter le chef de centre CADILLAC Julien au 06 87 49 83 34 ou Sébastien BESSOU au 06 74 63 93 45. L'ensemble des sapeurs-pompiers de Pradinas poursuivent leur mission auprès de la population de notre territoire.

L'année 2024 s'est achevée sous de bons auspices pour 2025. En effet **l'association Aventura Vallées Pradinas Tayrac** n'a jamais connu autant d'adhérents depuis sa création voilà maintenant plus de 20 ans. Lors de notre assemblée générale du 7 décembre nous comptons plus de 70 membres.

Tout au long de l'année nous avons organisé 35 randonnées dont certaines sur la journée soit dans l'environ de nos communes pour la plupart où plus lointaines lors de nos week-ends dans le Cantal ou les Pyrénées.

Nous avons à cœur de faire participer un maximum de marcheurs à nos randonnées aussi sont-elles variées en distance et difficultés. La marche reste la meilleure activité physique douce et efficace pour rester en bonne santé.

Notre association sait mettre en pratique ses valeurs d'amitié, solidarité, convivialité et bonne humeur lors des randonnées ou soirées gourmandes. Aussi tous nos adhérents pourront vous dire qu'ils sont heureux de faire partie d' Aventura Vallées.

Notre grande journée de randonnées à pied à cheval ou vtt a encore connu un très grand succès le 7 octobre avec plus de 230 participants.

Rando'Art en Juin, les randonneurs découvrent les œuvres.



Alain Cayssials

Renseignements informations 0686777330 ou page Facebook Aventura Vallées

Les manifestations du Comité des fêtes programmées à ce jour:

- Galette des rois offerte aux habitants avec les vœux de Véronique: samedi 18 janvier

- Déjeuner tête de veau: dimanche 13 avril
- Fête de la St Médard: samedi 7 et dimanche 8 juin
- Participation au concours de pétanque tous les mardis de Juillet

Vous avez un peu de temps à offrir ?

N'hésitez pas à nous contacter, toutes les personnes intéressées sont les bienvenus.

Sandrine MURATET 06-07-37-21-39

Réforme des modalités de scrutin (communes - de 1 000 hab.)

Loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales

Lors des prochaines élections municipales en mars 2026, s'appliquera un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il s'agira désormais d'un scrutin de liste avec application de la parité alternative comme dans les communes de 1 000 habitants et plus

I - Nouvelles modalités de liste et de scrutin

Scrutin de liste. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à 2 tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus 2 candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation (art. L 260 du code électoral).

NB : le panachage, c'est-à-dire le raturage ou l'ajout de certains noms sur le bulletin de vote, ne sera plus possible à compter de mars 2026.

Liste de candidats incomplète. La liste est réputée complète si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins (art. L 252 et L 267 du code électoral).

Parité. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L 264 du code électoral).

Tête de liste. La personne qui se présente au poste de maire n'est pas forcément la « tête de liste » inscrite sur le bulletin de vote.

Mode de scrutin. Ce sont les mêmes règles que pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Au 1^{er} tour de scrutin, il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés un nombre de sièges égal à la moitié

du nombre des sièges à pourvoir. Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris donc celle qui a obtenu la moitié des sièges) à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne; Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour, il est procédé à un 2^e tour.

NB : s'il n'y a qu'une liste candidate (même incomplète), elle sera forcément élue au 1^{er} tour et il n'y aura qu'un tour. S'il y a deux listes candidates, il n'y aura également qu'un tour. S'il y a 3 listes et plus, si une liste détient la majorité absolue des suffrages à l'issue du 1^{er} tour, il n'y aura pas de 2nd tour non plus.

NB : il ne sera plus possible de se présenter au 2nd tour seulement comme c'était le cas auparavant (art. L 255-3 abrogé à compter de mars 2026).

Conseillers communautaires. La désignation des conseillers communautaires suivant l'ordre du tableau se déroule lors de l'élection du Maire et des adjoints.

II - Remplacements et élections complémentaires

Afin d'éviter des élections partielles renouvelant intégralement le conseil, les communes de moins de 1 000 habitants bénéficieront d'un nouveau système spécifique d'élections complémentaires.

Remplacement. Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (art. L 258 du code électoral). D'où l'intérêt d'inscrire, si cela est possible, un ou deux candidats supplémentaires sur la liste.

III - Election des adjoints par liste paritaire

Mode de scrutin. Les adjoints devront désormais être élus par liste à la majorité absolue (art. L 2122-7-2 du CGCT).

Le coin des archives

Suite de la nécrologie de Jean-Joseph MAJOREL curé de Tayrac.

...Dès qu'il fût en âge d'étudier, il se mit résolument à l'œuvre. En même temps que le catéchisme il apprit de son curé les premières notions du latin, et après quelques mois de rudiment, grâce à son application, à son esprit facile, à sa mémoire heureuse, il put aller en 6^{ème} au collège de St-Geniez, et faire honneur à sa classe et à son premier maître. Comme il avait toujours le sacerdoce en vue et qu'il était persuadé que le petit séminaire et le noviciat est comme le vestibule du grand, il quitta Saint-Geniez après sa seconde pour aller faire sa rhétorique à Belmont, et mieux se préparer à mettre sa soutane. Il fut à Belmont ce qu'il avait été à Saint-Geniez, l'élève studieux et sage, intelligent et modeste ; et ici comme là, il sut s'attirer, par ses vives qualités d'esprit et de cœur et son aménité de caractère, l'estime et l'affection de ses condisciples et de ses maîtres.

Au grand séminaire, sa santé délicate fut souvent ébranlée. D'autres auraient demandé du repos et pris de longues vacances ; notre fervent lévite, qui n'aimait point à faire les choses à demi, demeura continuellement scrupuleux observateur du règlement et fit marché de front toutes les branches de la science ecclésiastique qu'il cultiva avec succès. Aussi, à la fin de son séminaire, était-il versé, non seulement dans la connaissance de la théologie et de l'Écriture sainte, mais encore de ces sciences et arts éminemment pratiques que Son Éminence vient de recommander en si beaux termes dans sa dernière lettre circulaire : la liturgie, les cérémonies du culte, le chant sacré, la musique religieuse. Favorisé d'une belle voix, qu'il savait manier à son gré et accompagner des accords du violon, il exécutait à ravir les hymnes de l'Église, les cantiques et les différentes harmonies en usage dans nos solennités.

Qui nous dira tous les fruits de salut que produisirent dans les âmes qu'il eut à évangéliser, de si précieux talents joints à sa modestie originale, à sa piété angélique, à sa douceur salésienne, sans parler des charmes de sa personne, qui faisaient courir après lui comme on courait jadis après le divin maître.

C'est à Viviez surtout, où il fit tout son vicariat et où son souvenir est encore vivant, que M.Majorel fit valoir, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, toutes les ressources dont la Providence l'avait gratifié. Pendant les douze années qu'il y passa. Il fut pour la paroisse entière, mais tout particulièrement pour les ouvriers de l'usine, la lumière qui éclaire, le sol qui préserve et assainit, l'aimant sacré qui arrache à la terre pour élever vers Dieu. Que de brebis égarées il sut ramener au bercail et les y maintenir, non point en les frappant de la verge du reproche, mais en les attirant par la douceur de ses chants, ses instructions pleines de clarté et de persuasion, ses avis paternels, que chacun recherchait et qui coulaient de ses lèvres avec tant d'onction et de grâce, qu'ils allaient droit au cœur et le transformaient.

Universellement chéri de la paroisse il le fut aussi de son curé, qu'il aimait et vénérât, lui-même à son tour, à l'instar d'un père. Comme ceux de Jonathas et de David leurs cœurs étaient fondus ensemble : aussi lorsque, après le départ de M.Majorel pour le Vibal, le malheur vint prendre domicile au presbytère de Viviez, et abreuver l'âme du vénérable curé de fiel et d'amertume, M.Josserand ne trouvait pas de meilleur remède à ses maux qu'une visite à son ancien et regretté

vicaire.

L'œuvre de M. Majorel au Vibal fut la construction d'un couvent où il établit des sœurs de Saint-Joseph de Marcillac. Nous possédons une lettre très élogieuse de Mgr. Delalle au nouveau curé au sujet de ce couvent. Après avoir loué son zèle et sa générosité pour l'œuvre entreprise, il lui offre de bon cœur son obole, en lui exprimant le regret, vu le grand nombre d'œuvres qu'il a à soutenir et les faibles ressources dont il dispose, de ne pouvoir faire davantage pour lui.

En 1876 M. Gaubert, curé de Tayrac, venait de mourir. Il fallait pour le remplacer un prêtre de conciliation et de paix, plein de patience et de douceur ; car la paroisse était divisée et avait, en outre, la réputation d'être difficile à conduire ; il fallait en même temps un prêtre qui eût le talent de remuer les pierres, car la reconstruction de l'église s'imposait. Mgr Bourret crut voir l'homme de la Providence dans M. Majorel, et lui envoya son titre pour Tayrac. Vingt ans se sont écoulés depuis aujourd'hui les faits sont là pour nous dire qu'il avait jugé juste. Aujourd'hui les esprits sont pacifiés, la paroisse très religieuse marche comme un seul homme, et une superbe église romane, couronnée d'un élégant clocher, domine la riche colline de Tayrac.

Pour obtenir ces beaux résultats, le bon curé a dû passer par beaucoup d'épreuves ; franchir, renverser ou tourné beaucoup d'obstacles, essuyer mille avanies, porter de rudes croix ; mais, grâce à sa patience et à son inaltérable douceur, qui n'avaient d'égales que son désintéressement et sa confiance en Dieu, il a fini par avoir raison des hommes et des pierres.

Il s'est dépensé pour son église : on peut même aller jusqu'à dire qu'il a tout dépensé pour elle, puisqu'il laisse à peine de quoi couvrir les frais de ses funérailles. Mais aussi il peut se présenter en toute confiance au tribunal suprême et dire à son Dieu : *Opus consummavi quod dedisti mihi. (J'ai accompli le travail que tu m'as confié)*

Les soins ou les soucis du temple matériel ne préjudicièrent jamais rien, chez lui, aux soins dus au temple spirituel de son âme ou de l'âme de ses paroissiens. Il faisait tous les jours ses exercices de piété avec la régularité d'un fervent séminariste.

On le voyait souvent à l'église réciter son bréviaire, priant devant le très Saint sacrement, faisant à genoux sur le pavé le chemin de croix. Tous les huit jours, nous l'avons dit, il voyait le directeur de son âme et se confiait.

Le temps qu'il trouvait le plus propice dans la journée, il l'employait à préparer ses catéchismes et ses instructions dominicales. Son langage en chaire, quoique simple et à la portée de tous, était toujours correct, sa phrase coulante et pleine d'onction.

La veille de sa mort, il prêcha pendant près de demi-heure sur le respect dû aux églises, et prit de là occasion de remercier ses paroissiens de tout ce qu'ils avaient fait pour celle qu'ils venaient de construire, et aussi pour les exhorter à penser à la mort. Avait-il quelque pressentiment ? Le fait est qu'il parla avec tant d'âme, qu'il émerveilla ses auditeurs. C'était le chant du cygne ; il ne devait reparler à son peuple que du haut de la chaire funèbre, par le langage de la mort.

(suite et fin dernière page)

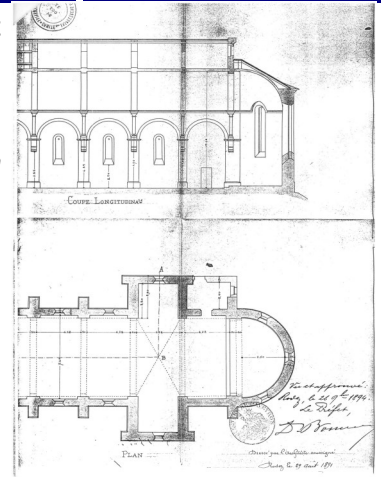
..... Les funérailles ont eu lieu jeudi. La paroisse entière y assistait et témoignait par son attitude et par ses larmes de ses regrets pour son pasteur. Outre les prêtres du district, on remarquait dans le cortège plusieurs confrères des districts de Sauveterre et de Rieupeyroux, et parmi ces derniers, M. Blanc leur aimable doyen.

M. Majorel n'est plus, mais sa voix comme celle des saints résonnera encore à nos oreilles : *Defunctus adhuc loquitur* (le défunt parle encore). Il nous parlera par ses œuvres et ses œuvres parleront à leur tour ; les pierres parleront : *lapiden clamabunt* ; l'église et le clocher qu'il a édifiés parleront ; ce jeune prêtre si distingué qu'il a donné à l'église et qui fait déjà la gloire du diocèse parlera. La paroisse qu'il a transformé parlera, elle aussi, et tous et chacun dans son langage saura publier aux oreilles des hommes tout le bien qu'il a fait ; et

tandis que ses actions édifieront la terre, le Seigneur dans sa gloire le fera jouir du repos qu'il a promis à ceux qui auront travaillé pour lui : "*Ut requiescant a laboribus suis, opera enim illorum sequuntur illos*" (Afin qu'ils se reposent de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent.)

JEANJEAN B.

Curé de La Salvetat



Etat Civil depuis octobre 2023

Naissances :

-**GALOPIN-GAUBERT Emma** le 22/05/2024 à Rodez

Décès des personnes résidant sur la commune :

-**BOURY Nadine**, Simonne, Arlette née GUYADER née à Le Havre (Seine-Maritime) le 19/06/1957, décédée le 27/06/2024 à Tayrac

-**ISSANCHOU Claude**, Jean, Marcel, Léon né à Tayrac le 16/01/1946, décédé à Albi (Tarn) le 08/10/2024

-**VIGUIÉ Andréa, Pierrette**, Jacqueline née DEMAY née à Creil (Oise) le 13/08/1945, décédée à Pradinas le 06/01/2025

-**ISSANCHOU Serge**, Philippe, Emilien né à Sauveterre-de-Rouergue (Aveyron) le 26/07/1957 décédé à Toulouse le 19/01/2025.

Avis de décès des personnes nées à Tayrac :

-**MAUREL Janine** Solange née le 17/08/1939, décédée à Rieupeyroux le 16/11/2023,

-**DELMAS Norbert**, Jean-Marie, Joseph né le 31/01/1931, décédé à Rodez le 04/01/2024,

-**RIVIERE Jean** né le 20/12/1935, décédé à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime) le 03/05/2024,

-**CROS Francis** né le 17/11/1946, décédé à La Salvetat-Peyralès (Aveyron) le 12/10/2024,

-**RIVIERE Georges**, Albert né le 12/11/1932, décédé à Pampelonne (Tarn) le 20/10/2024,

-**CROS Maryline**, Evelyne, Juliette née le 01/06/1961, décédée à Montpellier (Hérault) le 04/11/2024,

-**RIVIERE Claude**, Félix, Adrien né le 28/07/1937, décédé à Reims (Marne) le 27/11/2024,

-**PUECH Michel**, Pierre, Sylvain le 26/01/1936, décédé à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) le 13/01/2025,

-**DELMAS Solange**, Esther, Emilie née le 05/08/1932, décédée à Carmaux (Tarn) le 16/01/2025,

-**TREBOSC Lucette**, Denise, Maria née le 31/03/1936, décédée à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) le 08/05/2025.

En mon nom et au nom du Conseil municipal, j'adresse mes plus sincères condoléances aux familles touchées par la perte d'un être cher. Nos pensées les accompagnent dans cette épreuve douloureuse.

Tous concernés, tous responsables, tous coupables.



La mairie est régulièrement interpellée pour dénoncer des comportements de vitesse excessive sur notre commune et notamment en traversée de village.

Nous faisons appel à la responsabilité de chacun car la multiplication des

panneaux de signalisation n'est pas forcément une solution.

Chaque année, la vitesse excessive est l'une des principales causes d'accidents graves sur nos routes. Derrière chaque excès de vitesse, il y a une vie en danger : celle d'un piéton, d'un enfant à vélo, d'un conducteur ou d'un passager. Une seconde d'inattention, quelques kilomètres/heure de trop, et le drame peut survenir.

Conduire trop vite, c'est prendre un risque inutile.

C'est réduire son temps de réaction. C'est augmenter la violence d'un impact. C'est rendre impossible ce qui aurait pu être évité.

Nous sommes **tous concernés** : automobilistes, motards, cyclistes, piétons, engins agricole.

Nous sommes **tous responsables** : de nos choix, de nos gestes, de nos habitudes.

Et lorsque le pire arrive, nous sommes **tous coupables** : de ne pas avoir freiné à temps, de ne pas avoir levé le pied, de ne pas avoir pensé aux autres.

Ralentir, c'est protéger des vies. C'est respecter les autres. C'est aussi se respecter soi-même.

Ne laissons pas la vitesse décider à notre place.

Parce que sur la route, chaque vie compte.

Tous concernés.

Tous responsables. Tous coupables.